

Montréal, le 25 juillet 2019

Paule Hamelin
Ligne directe : 514-392-9411
paule.hamelin@gowlingwlg.com

VIA LE SDÉ

Adjointe
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Régie – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
ÉNERGIR S.E.C.
Dossier de la Régie : R-4008-2017
Notre dossier : L153570003**

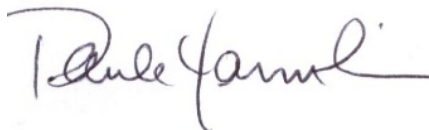
Chère consœur,

Pour donner suite à l'audience des 16 et 17 juillet 2019 et relativement à la présentation d'Énergir au niveau des prochaines étapes du dossier (étapes B et C), l'Association des consommateurs industriels de gaz (« ACIG ») n'a pas de commentaire additionnel à formuler à cet égard.

Quant aux questions soulevées par la Régie dans le cadre de la décision D-2019-031 dont il a été question les 7 et 8 mai 2019, l'ACIG, sans admettre les éléments énoncés à la correspondance d'Énergir du 18 juillet 2019 (page 2), est d'avis qu'une décision sur les questions juridictionnelles n'est pas requise avant le dépôt de la nouvelle stratégie d'achat par Énergir tout en réservant ses droits à cet égard suite à l'analyse de la preuve qui sera produite par Énergir au cours du mois d'août prochain.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin

PH/st